



971-219711322-20250820-9-DE

Réception par le Préfet : 20-08-2025

**Ville de TROIS-RIVIÈRES**

Publication le : 20-08-2025

Séance du 08 AOÛT 2025

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

**Département de la GUADELOUPE**

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOÛT 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	19	01
Vote		
<b>À LA MAJORITÉ</b>	Pour : 19	
	Contre : 00	
	Abstentions : 01	

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :

01 Août 2025

L'an 2025, le Vendredi 08 Août à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 4ème session ordinaire de l'année.

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			SACILE Serge	X		
MOCKA Jocelyne	X			DUFLO Rémi	X		
NOËL Jean-Philippe	X			DARMALINGON Charly		X	
GIRAULT Marie-Agnès	X			FARAJE Fabienne	X		
LAROCHELLE Louis		X		DEVAUX Charles-Henri	X		
URGIN Sabrina	X			ARICIQUE Valérie	X		
LAVITAL Patrick	X			CHRISTOPHE Annie	X 17H32		
ROCHEMONT Marylène		X		DAMAS Marie-Pierre	X		
MIROITE Fulbert		X		BOURGEOIS Sylviane		X	
ANSELME Jacques	X 17H06			RUPAIRE Frantz		X	
EUGÉNIE Gilberte	X			FAUSTA Jimmy	X 17H10		
SAINTE-LUCE Ninette		X		OTTO Josette		X	
SARREAU Alain			X	JERSIER Claude		X	
MARCIN Marie-Claude	X			LAROCHELLE Laurence	X 17H20		
LOSAT Albert	X				19	09	01

Élus absents	Procuration à :
SARREAU Alain	ANSELME Jacques

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**D\_20250808\_71**  
**CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET : ÉDUCATEUR DE PRÉVENTION AU SEIN DU CLSPD**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a pour vocation principale de participer à la lutte contre la délinquance sur le territoire, en proposant des actions et projets œuvrant dans



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 08 Août 2025

Publication le : 20-08-2025

cette dynamique.

Il s'agit d'une instance pluridisciplinaire au sein de laquelle chaque acteur a la possibilité d'intervenir dans le respect de ses missions, de ses compétences et de son champ d'action.

À cet effet, il apparaît opportun de doter le CLSPD de tous les moyens humains nécessaires, notamment par la création d'un poste d'Éducateur de Prévention.

Ce poste, non permanent, sera pourvu dans le cadre du dispositif du « contrat de projet ».

Le contrat de projet est un contrat à durée déterminée conclu pour mener à bien un projet ou une opération identifiés, dont l'échéance correspond à la réalisation dudit projet ou de ladite opération.

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.333-24 et L.333-26 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi qu'au plan de prévention de la délinquance dans le département ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de créer un contrat de projet pour mener à bien des actions de prévention au sein du CLSPD ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE  
A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 : DE CRÉER le contrat de projet suivant :**

Type de contrat	Contrat de projet (non permanent)
Grades ouverts	Animateur (B) Assistant socio-éducatif (A)
Temps de travail	Temps complet – 35h
Affectation	CLSPD
Missions et activités principales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la lutte contre la délinquance</li> <li>- Effectuer des diagnostics de terrain</li> <li>- Aller à la rencontre des publics sensibles à risque de délinquance ou en état de marginalisation</li> <li>- Proposer des activités et animations permettant d'accompagner ces publics</li> <li>- Proposer des actions de sensibilisation</li> </ul>
Rémunération	Indiciaire + régime indemnitaire
Modalités d'exercice	Travail en horaires décalés en fonction des besoins
Profil recherché	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES) souhaité</li> <li>- BAC +2 et ou 3</li> <li>- Expérience souhaitée dans le domaine de la prévention</li> <li>- Bonnes qualités relationnelles</li> <li>- Écoute active</li> <li>- Aptitudes à la gestion de conflit</li> <li>- Disponibilité</li> <li>- Réactivité</li> <li>- Aisance en communication orale et écrite</li> </ul>

**ARTICLE 2 :** La présente délibération prendra effet au plus tôt dès sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 3 :** Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget et reconduits chaque année.



971-219711322-20250820-9-DE

Réception par le Préfet : 20-08-2025

**Ville de TROIS-RIVIÈRES**

Publication le : 20-08-2025

Séance du 08 Août 2025

**ARTICLE 4** : Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 08 Août 2025.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE

971-219711322-20250820-9-DE

Réception par le Préfet : 20-08-2025

Publication le : 20-08-2025